



OPÉRATION ÉCOLE OUVERTE
du _____ au _____

**INDEMNISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
AU TITRE DES ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES**

Vu le décret n° 90-807 du 11 septembre 1990 instituant une indemnité pour activités péri-éducatives en faveur des personnels enseignants des écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale et des personnels d'éducation ;

Vu le projet pédagogique « École ouverte » - du _____ au _____.

NOM D'USAGE Prénom :	
Matricule FENUA :	
Affectation :	
Fonctions dans le projet :	

a participé à la mise en œuvre des activités culturelles, sportives et/ou artistiques, voire les activités de soutien scolaire présentées dans le projet pédagogique de l'école/établissement scolaire.

Description des activités	Date(s) / Heures	Rémunération (montant horaire x nombre d'heures)
	Jour : de ... h ... à ... h ...	25,02€ x ... heure(s) =€
	Jour : de ... h ... à ... h ...	25,02€ x ... heure(s) =€
	Jour : de ... h ... à ... h ...	25,02€ x ... heure(s) =€
	Jour : de ... h ... à ... h ...	25,02€ x ... heure(s) =€
	Jour : de ... h ... à ... h ...	25,02€ x ... heure(s) =€
Montant total (brut avant indexation) :		

Arrêté le présent état à la somme de *(en toutes lettres)* :

.....

À, le

*Le responsable du projet pédagogique,
qui atteste le service fait
(nom/prénom et signature)*